



Affaires autochtones

RAPPORT ANNUEL
2024-2025

Affaires autochtones

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4363-4 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-4364-1 (PDF : version française)

ISSN 2818-4165 (version imprimée bilingue)

ISSN 2818-4300 (PDF : version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments distingués.



L'honorable Keith Chiasson
Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Keith Chiasson Ministre des Affaires autochtones

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Affaires autochtones pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments distingués.



Martha O'Sullivan
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Message du ministre.....	5
Message de la sous-ministre	6
Priorités du gouvernement.....	7
Faits saillants.....	8
Mesures de rendement.....	9
Survol des activités du ministère	12
Vue d'ensemble des divisions.....	14
Relations communautaires et services ministériels	14
Consultation, accommodements et négociations.....	15
Renseignements financiers.....	17
Résumé des activités de dotation	17
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	19
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	19
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	20
Rapport sur la Loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	21
Annexe A.....	22

MESSAGE DU MINISTRE

Au cours des derniers mois, nous avons réalisé des progrès significatifs dans le renforcement des relations de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations. Notre gouvernement reste fermement attaché à une approche fondée sur la confiance, le respect mutuel et la reconnaissance commune des obligations issues de traités.

Nous avons pris des mesures importantes pour améliorer notre engagement auprès des Premières Nations et reconnaître le rôle qui leur revient en tant que partenaires. Conformément à notre engagement en faveur de la réconciliation, les fonctionnaires sont désormais incités à intégrer la reconnaissance territoriale aux réunions officielles, aux événements publics, aux publications et à d'autres contextes. Cette pratique témoigne d'une reconnaissance et d'un respect croissants des territoires traditionnels des peuples Wolastoqey, Mi'gmaq et Peskotomuhkati.

L'engagement en faveur d'une consultation plus approfondie des Premières Nations reflète la reconnaissance croissante des droits des Autochtones et favorise des relations plus solides, un dialogue constructif et une prise de décisions inclusive. Cette avancée favorise la réconciliation, la durabilité et le respect du savoir traditionnel.

Nous avons entamé des discussions avec 15 Premières Nations Mi'gmaq et Wolastoqey de la province dans le but de faire progresser la réconciliation économique, de respecter les traités et les droits des Autochtones et de contribuer à l'autonomie financière et à la prospérité des communautés des Premières Nations grâce à l'élaboration d'ententes de partage des recettes. Elles symbolisent le partenariat et l'engagement de nos gouvernements à soutenir le développement et les services au sein des communautés des Premières Nations, ce qui profite à l'économie des collectivités rurales adjacentes.

Je tiens à remercier le personnel du ministère des Affaires autochtones pour son leadership, son expertise et son engagement. Ses efforts sont essentiels alors que nous continuons à aller de l'avant, ensemble, dans un esprit de respect, de réconciliation et de partenariat durable.



L'honorable Keith Chiasson
Ministre des Affaires autochtones

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Ce rapport souligne les nombreuses réalisations du ministère des Affaires autochtones, qui ont été rendues possibles grâce au dévouement et à l'engagement de son personnel.

Tout au long de l'exercice 2024-2025, le Ministère a saisi les occasions de s'acquitter de son mandat. En supervisant une approche pangouvernementale des relations avec les Autochtones, le Ministère a coordonné des initiatives, mené des négociations et respecté l'obligation du gouvernement de consulter les Premières Nations. Faire progresser la réconciliation et assurer le respect des droits ancestraux et des droits issus de traités est au cœur de son travail.

En reconnaissant l'importance de la relation entre le gouvernement provincial et les Premières Nations, le Ministère a mené des efforts pangouvernementaux pour s'assurer que les initiatives, les consultations et les négociations aboutissent à des résultats significatifs. Le travail de tous les ministères en collaboration avec les peuples autochtones est inestimable. Les Affaires autochtones ont travaillé avec ces ministères pour mieux comprendre les priorités cernées par les Premières Nations et pour mieux faire connaître les programmes et les services au sein des communautés.

Pour l'avenir, le Ministère s'engage à tirer parti de ses réalisations et à continuer à renforcer ses relations avec les Premières Nations. Les succès décrits dans ce rapport reflètent les efforts inlassables du Ministère et de ses partenaires. Ensemble, nous ouvrons la voie à une meilleure compréhension, à plus de respect et à la réconciliation.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martha O'Sullivan', with a long horizontal flourish extending to the right.

Martha O'Sullivan
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des gens du Nouveau-Brunswick

Les priorités sur lesquelles le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) s'est concentré représentent les témoignages et les solutions que nous avons recueillis auprès des résidents de la province. Notre objectif est d'avoir une incidence positive et d'améliorer la qualité de vie de chacun dans la province que nous sommes fiers d'appeler la nôtre. Ensemble, nous apprenons, nous grandissons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB s'attache à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer ses priorités, et le travail est effectué chaque jour de manière plus efficace et plus efficiente. Les résidents du Nouveau-Brunswick sont des personnes résilientes, créatives et compatissantes. En travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons tous. Le GNB donne la priorité aux partenariats et fait confiance aux personnes et organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec les résidents de la province pour obtenir des résultats.

Priorités

Le GNB se concentre sur la création d'un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Dans l'esprit de cette vision, on a cerné plusieurs priorités dans les domaines suivants :

- soins de santé;
- vie abordable et logement;
- éducation;
- économie;
- environnement;
- gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire ainsi que les mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site [Priorités du gouvernement](#)

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2024-2025, le ministère des Affaires autochtones a misé sur les priorités stratégiques suivantes :

- ❖ Négociation et signature d'une entente de développement avec la Première Nation de Natoaganeg (Eel Ground).
- ❖ Discussions avec neuf Premières Nations Mi'gmaq et six Premières Nations Wolastoqey en vue de négocier de nouvelles ententes de partage des recettes.
- ❖ Négociation et signature d'ententes de sécurité communautaire, de programmes d'assistance parajudiciaires pour les Autochtones et de rapports Gladue.
- ❖ Octroi d'une aide financière de 1 651 495 \$ à des organismes et à des partenaires autochtones.

MESURES DE RENDEMENT

Résultat n° 1 – Modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones

Il incombe à toute la population canadienne de faire progresser la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones. Dans notre rôle de fonctionnaire, il est particulièrement important de déployer les efforts nécessaires pour en apprendre davantage sur l'histoire et les réalités des peuples autochtones et pour comprendre le rôle que chacun peut jouer pour remédier aux préjudices subis à cause de la colonisation. Les modules de formation offrent une combinaison d'outils d'apprentissage : documentaires primés, diaporamas, vidéos, films, et questionnaires. Un certificat d'achèvement de l'Université des Premières Nations du Canada et l'accès à une vidéothèque en prime pour l'apprentissage continu sont fournis à la fin du cours.

Pourquoi est-ce important?

Les modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones aident le GNB à respecter son engagement à mettre en œuvre l'appel à l'action n° 57 de la Commission de vérité et réconciliation.

Rendement général

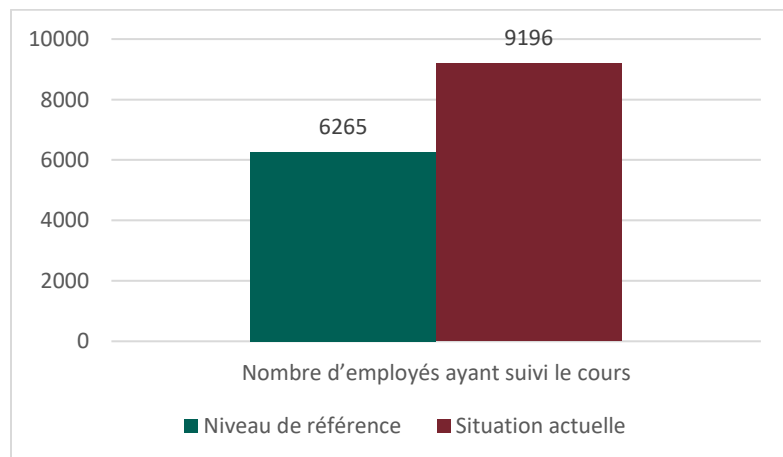
Au 31 mars 2025, 9 196 employés du GNB avaient terminé les modules de formation depuis leur lancement en 2024.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

Les modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones ont été conçus en collaboration avec l'Université des Premières Nations du Canada. Le GNB s'est associé à 4 saisons de la réconciliation, un fournisseur de services, pour offrir un cours en ligne unique et complet qui favorise une relation renouvelée entre les peuples autochtones et non autochtones grâce à un apprentissage transformateur sur la vérité et la réconciliation. La formation s'est poursuivie après le lancement des modules pour les employés du GNB en janvier 2024.

Niveau de référence : 6 265 employés du GNB ayant suivi la formation d'ici la fin de 2024

Situation actuelle : 9 196 employés du GNB ayant suivi la formation d'ici la fin de 2025



Résultat n° 2 – Rapport sur la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

La Commission de vérité et réconciliation a lancé 94 appels à l'action dans son rapport final. De ce nombre, 31 appels à l'action relèvent de la compétence du gouvernement provincial, avec un certain chevauchement avec d'autres organismes gouvernementaux (fédéraux, municipaux, territoriaux et autochtones).

Pourquoi est-ce important?

Le GNB s'est engagé à soutenir la mise en œuvre des appels à l'action, et à réparer et à rétablir sa relation avec les peuples autochtones.

Rendement général

Le gouvernement provincial a lancé ou terminé les travaux sur 27 des 31 appels à l'action qui relèvent de sa compétence exclusive ou partagée.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

Le Ministère est chargé de surveiller les progrès réalisés dans l'ensemble du gouvernement et de maintenir un site Web public pour transmettre de l'information sur les mesures prises par le GNB en vue de mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. En 2024-2025, le site Web a enregistré une hausse de 53 % du nombre de visiteurs distincts, ce qui témoigne de l'intérêt croissant du public pour la mise en œuvre des appels à l'action. Les initiatives pertinentes sont recensées dans le cadre d'une approche pangouvernementale, supervisée par le Ministère. Le site Web est régulièrement mis à jour pour maintenir la transparence et l'exactitude de l'information. Diverses initiatives ont progressé durant l'exercice 2024-2025 :

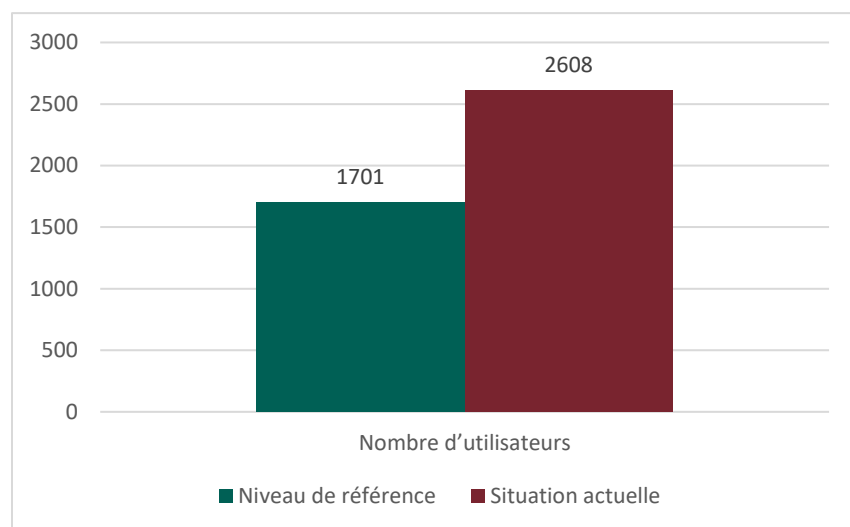
- Le GNB continue de dialoguer avec les survivants des pensionnats et leurs descendants pour discuter de l'intention et de la signification de l'appel à l'action 82 et recueillir des commentaires sur la forme, le caractère et l'objectif du monument. Des discussions ont eu lieu avec la Ville de Fredericton et le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour trouver des emplacements appropriés pour un monument.
- Le ministère du Développement social s'est attaché à harmoniser les stratégies d'engagement familial avec les liens culturels. Des travailleurs sociaux autochtones et non autochtones ont participé à des séances de mobilisation avec un travailleur social de renommée internationale qui est un expert en concertation familiale et en pratiques collaboratives.
- Afin d'appuyer les interventions et les réponses adaptées à la culture, le ministère du Développement social a élaboré un cadre pour la communauté de pratique. Cette pratique vise à favoriser une intervention plus précoce pour réduire les préjudices. De plus, le ministère du Développement social a mis au point un cadre clinique pour faciliter les interventions appropriées, ce qui assure une prise de décisions plus proche des familles.
- La Direction de l'éducation et du développement de la petite enfance du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a commencé à élaborer une ressource Wabanaki sur l'apprentissage de la petite enfance. L'objectif de cette ressource est d'aider le personnel enseignant de la petite enfance à pouvoir communiquer ses connaissances sur la culture, l'histoire et la langue des Premières Nations du Nouveau-Brunswick.

- Le Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick a collaboré avec Aboriginal Sport and Recreation New Brunswick à une exposition qui célébrera les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord.

Nombre d'utilisateurs distincts ayant visité le site Web public « Vérité et Réconciliation » au cours de l'exercice 2024-2025.

Niveau de référence : 1 701 utilisateurs au cours de l'exercice précédent

Situation actuelle : 2 608 utilisateurs au cours de l'exercice 2024-2025



SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires autochtones s'efforce de renforcer les relations entre le gouvernement provincial et les Premières Nations. Le Ministère coordonne les initiatives et oriente l'approche globale du gouvernement en matière de relations avec les Autochtones.

Le Ministère sert de point de contact principal pour représenter les intérêts du gouvernement provincial dans les négociations et les initiatives multilatérales. Il dirige les processus liés aux consultations et aux mesures d'accommodement avec les Premières Nations, mène des recherches, fait des analyses et fournit des conseils sur les politiques concernant les questions qui touchent les peuples autochtones.

Le Ministère travaille en partenariat avec les collectivités et les organismes autochtones, les entreprises, les groupes communautaires et tous les ordres de gouvernement. Par la collaboration, le Ministère vise à favoriser des partenariats significatifs et à soutenir les priorités des peuples autochtones de la province.

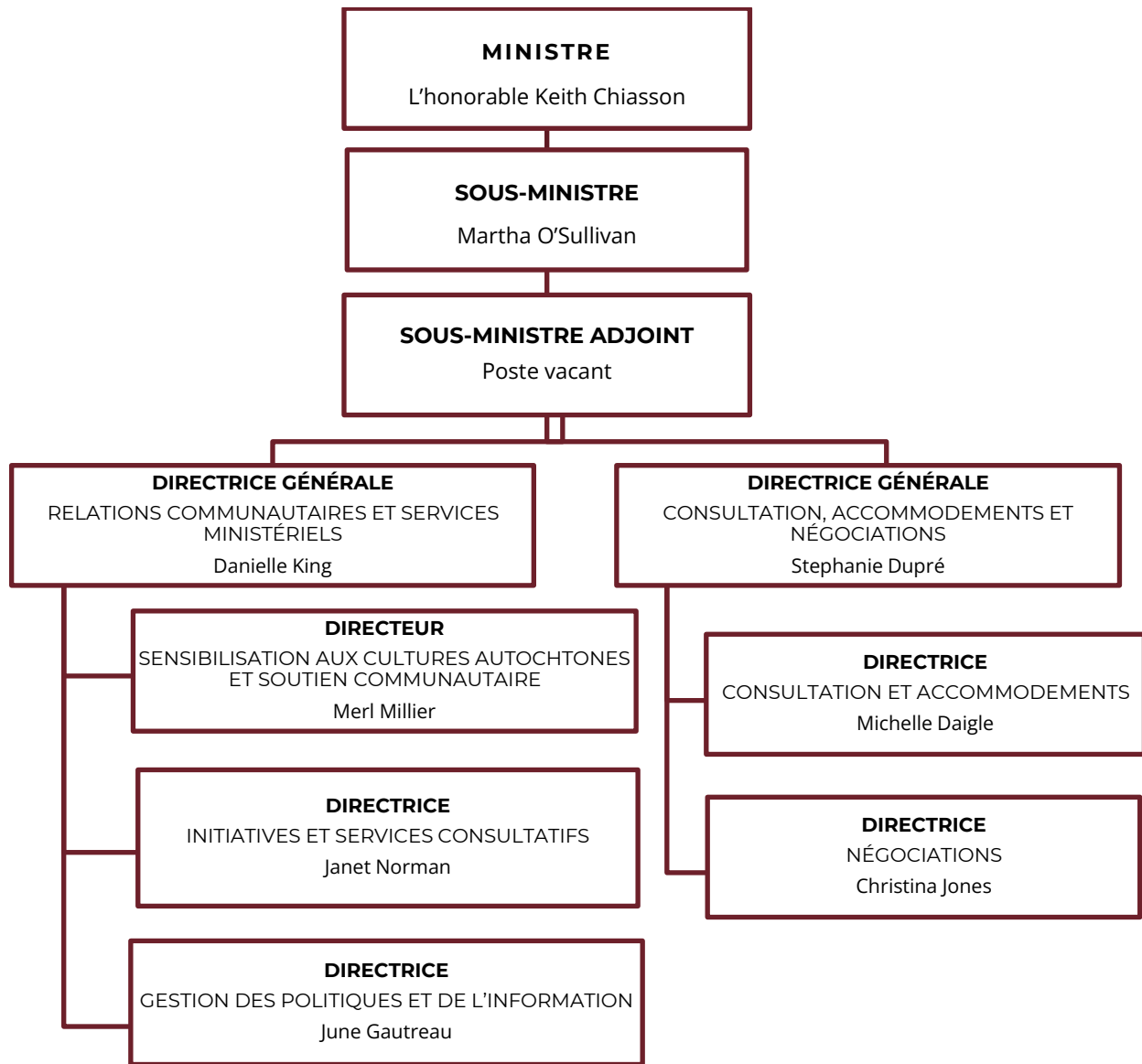
Énoncé de mission

S'assurer que les droits des Premières Nations sont respectés, négocier les intérêts communs et promouvoir la collaboration avec les peuples autochtones, les gouvernements et d'autres partenaires afin de faire avancer la réconciliation.

Énoncé de vision

Promouvoir un environnement de dialogue constructif avec les peuples autochtones, s'assurer que les droits des Premières Nations sont compris par tous et continuer à faire avancer la réconciliation par des actions positives et des efforts de sensibilisation.

Organigramme de haut niveau



Au 31 mars 2025

VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

Relations communautaires et services ministériels

Aperçu

La **Division des relations communautaires et des services ministériels** encourage et facilite les possibilités de formation, de sensibilisation et d'établissement de relations, et soutient tous les ministères du GNB dans leurs initiatives liées aux peuples, aux collectivités et aux organisations autochtones. De plus, la Division fournit une orientation et un soutien au Ministère en matière de planification stratégique, d'élaboration de politiques, d'affaires législatives, de gestion de l'information, de gestion du rendement et d'activités fédérales-provinciales-territoriales.

La Division comprend trois directions : la Direction de la sensibilisation aux cultures autochtones et du soutien communautaire, la Direction des initiatives et des services consultatifs et la Direction de la gestion des politiques et de l'information.

La **Direction de la sensibilisation aux cultures autochtones et du soutien communautaire** est chargée de l'élaboration et de la prestation de formations et d'ateliers de sensibilisation aux cultures autochtones à l'intention de la fonction publique ainsi que de la promotion des possibilités d'éducation offertes par les Aînés, les gardiens du savoir et les organisations autochtones. La Direction fournit des conseils et des orientations au sein du Ministère et dans l'ensemble du gouvernement sur les moyens efficaces de faire progresser la réconciliation et d'établir de véritables relations avec les peuples, les collectivités et les organisations autochtones. La Direction agit également comme ressource et point de contact adaptés à la culture pour aider les peuples, les collectivités et les organisations autochtones à accéder aux programmes et aux services gouvernementaux.

Faits saillants

- 35 séances de sécurité culturelle et de sensibilisation à la culture organisées pour 16 ministères, agences et prestataires de services du GNB.
- Travail avec les peuples autochtones, les membres de la collectivité, les conseils tribaux, les entreprises, les employeurs et les partenaires communautaires pour aider à s'y retrouver dans les programmes et les services offerts par le GNB.
- Animation de 17 cérémonies de l'Aigle pour les communautés autochtones.
- Mise en œuvre de la purification par la fumée dans les édifices gouvernementaux et introduction de plumes d'aigle dans les tribunaux du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des initiatives et des services consultatifs** est chargée de diriger et de remplir le mandat du Ministère en tant que centre de toutes les initiatives du gouvernement qui concernent les peuples autochtones en appliquant une approche pangouvernementale pour explorer toutes les initiatives et tous les programmes et services, remédier aux cloisonnements et rechercher les possibilités, les lacunes et les chevauchements entre les initiatives. La Direction est également chargée de soutenir tous les ministères du GNB en établissant des relations avec les communautés et organisations autochtones afin de garantir que le gouvernement offre des programmes et des services qui répondent aux besoins et aux priorités des peuples autochtones et qui ont la plus grande incidence positive.

Faits saillants

- En partenariat avec le ministère de la Santé, la Direction a continué de collaborer de manière significative avec les Premières Nations dans le cadre de discussions visant à soutenir la transformation du système de santé menée par les Autochtones. La Direction, en partenariat avec les Premières Nations et le ministère de la Santé, a également avancé dans la mise en œuvre d'un forum bilatéral sur la santé dans le but d'assurer des soins de santé équitables et adaptés à la culture pour les Autochtones du Nouveau-Brunswick.
- En partenariat avec Service Nouveau-Brunswick et Opportunités Nouveau-Brunswick, la Direction a poursuivi ses travaux sur une stratégie d'approvisionnement autochtone dont l'objectif est d'aider les entreprises autochtones à participer aux appels d'offres du GNB.
- Elle a offert des conseils et du soutien à 66 nouveaux projets et initiatives au sein du gouvernement concernant des peuples, des communautés et des organismes autochtones.
- Elle a transmis aux communautés des Premières Nations des renseignements sur les divers programmes de financement du GNB.

La **Direction de la gestion des politiques et de l'information** est chargée de faire avancer les mémoires au Conseil exécutif, de fournir des orientations et des décisions liées aux ententes, aux politiques et aux transactions financières, de gérer la correspondance ministérielle, d'administrer les ressources financières du Ministère, de coordonner et de soutenir les activités législatives du ministre et de fournir des services de gestion de l'information et des documents au Ministère, car elle supervise la collecte, la gestion, la consultation, l'utilisation et l'élimination de tous les actifs informatiques relatifs au mandat, aux activités et aux initiatives du Ministère.

Faits saillants

- La Direction a fourni des analyses financières et un soutien aux principales priorités du gouvernement tout au long de l'exercice, notamment le budget principal, les comptes publics, les mémoires au Conseil exécutif, les notes d'information et les rapports trimestriels.
- Elle a coordonné l'examen de 146 mémoires au Conseil exécutif provenant d'autres ministères dans le but d'évaluer l'incidence potentielle des propositions sur les Autochtones du Nouveau-Brunswick et d'assurer la prise en considération des préoccupations des Premières Nations et des occasions pour elles.
- La Direction a coordonné une réponse provinciale à deux propositions d'ajout aux réserves.
- Elle a répondu à 3 demandes d'accès à l'information dans les délais prévus par la loi, avec un délai de traitement moyen de 24 jours ouvrables.
- Elle a répondu à 67 correspondances ministérielles.

Consultation, accommodements et négociations

Aperçu

La **Division de la consultation, des accommodements et des négociations** favorise et facilite les occasions de sensibilisation à l'obligation de consulter du gouvernement et aux avantages d'une mobilisation précoce des Premières Nations. La Division fournit une orientation et un leadership à tous les ministères du GNB en matière de consultation et d'accommodements, de mobilisation et de négociations avec les Premières Nations. Elle offre, en outre, du soutien et des conseils aux

promoteurs de projets externes, aux entreprises et aux administrations municipales sur des questions liées à la mobilisation et à la consultation des Premières Nations.

La division se compose de deux directions : la Direction de la consultation et des accommodements et la Direction des négociations.

La **Direction de la consultation et des accommodements** est responsable de mettre en œuvre le processus d'obligation de consulter, de diriger des consultations avec les Premières Nations concernant les propositions de projets de l'industrie privée et les projets et initiatives du gouvernement provincial, d'assurer la liaison avec les communautés des Premières Nations et la collaboration avec les ministères sur des questions provinciales qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les droits ancestraux ou issus de traités. La Direction est également chargée de superviser les mesures d'accommodement mises en évidence lors d'une consultation, de mener des recherches et d'élaborer des rapports ethnohistoriques pour le gouvernement provincial. Elle offre aussi de l'information sur les obligations du gouvernement et les avantages d'une mobilisation précoce, et fournit des orientations et un soutien à tous les ministères du GNB et aux parties externes.

Faits saillants

- Elle a élaboré un cadre d'accommodement pour veiller à ce que le gouvernement rende compte des engagements pris à l'égard des Premières Nations en ce sens.
- La direction a organisé, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et de la Pêche et Mi'gmawé'l Tplu'taqnn Inc., une séance de formation à la sensibilisation culturelle à l'intention des nouveaux producteurs de bleuets.
- À la fin de l'année, la Direction de la consultation et des accommodements comptait 170 dossiers actifs auprès des ministères clients, répartis comme suit : 38 à lancer, 99 en cours, 4 au stade d'accommodement et 67 à déterminer. Plusieurs dossiers sont également en attente.
- En tout, 3 consultations et 13 notifications ont été menées à bien.
- La direction a présenté le processus d'obligation de consulter du GNB à plusieurs ministères et promoteurs.

La **Direction des négociations** coordonne et dirige les négociations avec les Premières Nations dans les domaines d'intérêt mutuel. Elle négocie les ententes et les dispositions qui aident les Premières Nations à atteindre leurs objectifs et à réaliser leurs priorités, clarifie les droits ancestraux et issus de traités, traite les questions d'intérêt trilatéral concernant les Premières Nations, le Nouveau-Brunswick et le Canada, et favorise un partenariat positif et productif. Les négociations jouent un rôle déterminant dans le processus de réconciliation au Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- La Direction a participé à des tables de négociation tripartites et à des réunions de négociation bilatérales, en plus de nombreuses discussions informelles ponctuelles, le tout sur différents sujets : logement, justice, sécurité communautaire, gouvernance, archéologie et culture, protection et conservation des terres, services à l'enfance et à la famille, infrastructures communautaires et développement économique.
- Elle a collaboré avec plusieurs ministères ou représenté ces derniers aux tables de négociation, notamment le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, le ministère du Développement social, la Société de développement régional et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le présent aperçu financier a été préparé à partir des meilleurs renseignements accessibles au moment de la publication et peut donc ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics du GNB.

Budget ordinaire – Les dépenses qui y sont associées couvrent les activités quotidiennes du Ministère.

TABLEAU 1 : DÉPENSES ORDINAIRES RAPPORT D'ÉTAPE PAR COMPOSANTE DE PROGRAMME

Exercice se terminant le 31 mars 2025 (en milliers de \$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET FINAL	CHIFFRES RÉELS	ÉCART POSITIF OU (NÉGATIF)
Affaires autochtones	9 312	8 421	(891)

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2024-2025 pour le ministère des Affaires autochtones.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2024	2023
Permanent	40	35
Temporaire	3	3
TOTAL	43	38

Le Ministère a annoncé cinq concours, soit trois concours ouverts (publics) et deux concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à l'emploi, à la formation et à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
Programme ministériel de gestion du talent	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent : rendement, état de préparation, volonté et degré d'urgence.	16(1)b)	4
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	0
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et	Les étudiants dans les emplois d'été, les étudiants universitaires ou	16(1)d)(ii)	0

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
d'apprentis à un poste permanent	collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.		

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Ministère et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Le Ministère n'a eu aucune activité législative.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

En 2024-2025, le ministère des Affaires autochtones a continué de remplir son obligation en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et a élaboré un plan d'action qui comprend des moyens stratégiques trouvés dans le *Plan de mise en œuvre 2024 à 2031* du Secrétariat aux langues officielles du GNB. Le Ministère s'est engagé à offrir et à fournir activement des services de qualité dans les deux langues officielles, tout en encourageant les aspects positifs du bilinguisme. Des initiatives connexes, menées de façon continue au cours de l'exercice, sont énumérées ci-dessous.

Objectif stratégique 1

Assurer des services bilingues équitables et de haute qualité à toute la population du Nouveau-Brunswick.

- Tous les nouveaux employés reçoivent de l'information sur la *Loi sur les langues officielles* et sur les politiques et règlements régissant leurs interactions en matière de langues officielles.
- Une formation est offerte aux employés sur le contenu des politiques relatives à la langue de service et à l'offre active.
- Les discussions continuent entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour s'assurer que le Ministère satisfait aux exigences linguistiques dans toutes ses offres d'emploi.

Objectif stratégique 2

Les fonctionnaires provinciaux peuvent travailler et faire carrière dans la langue officielle de leur choix.

- Les nouveaux employés ont eu l'occasion d'indiquer leur langue de travail préférée aux fins de communication, au moyen du formulaire d'acceptation d'emploi.
- Une formation est offerte aux employés sur le contenu de la politique sur l'usage des deux langues officielles.
- L'aide-mémoire sur la langue de travail est fourni aux nouveaux employés dans la trousse d'orientation des employés.
- L'évaluation du rendement des employés se déroule dans la langue de leur choix.

Objectif stratégique 3

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent les avantages socioéconomiques du bilinguisme grâce à une communication améliorée et efficace ainsi qu'à un soutien accru.

- Dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration du Ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* et s'assurer de suivre la formation obligatoire.
- Les employés sont tenus de prendre connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques lors du processus annuel de gestion du rendement.

Objectif stratégique 4

Des mesures positives sont mises en œuvre pour favoriser le perfectionnement des deux communautés linguistiques officielles.

- Participation de la personne responsable de la coordination des langues officielles du Ministère à des réunions établies par l'intermédiaire du Conseil du Trésor, afin qu'elle reste bien informée de toutes les activités concernant les langues officielles et agisse de manière proactive en la matière.
- En 2024-2025, plusieurs employés ont reçu de la formation en langue seconde.
- Lancement du Café Franco, une initiative en faveur de la langue française qui offre aux employés un espace décontracté pour enrichir leur vocabulaire et pratiquer leur langue seconde en participant à des activités intéressantes. De plus, les employés ont approfondi leur connaissance de la culture canadienne-française en écoutant de la musique, en regardant des émissions de télévision recommandées et des documentaires reflétant le riche patrimoine culturel de la province et les diverses perspectives des collectivités francophones au Nouveau-Brunswick.

Conclusion

Le Ministère n'a reçu aucune plainte en matière de langues officielles pour l'exercice 2024-2025.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le Ministère n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général au cours de l'exercice visé par le présent rapport ainsi que des quatre exercices précédents.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Affaires autochtones n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2024-2025.

ANNEXE A

Les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick

Le terme « Autochtones » désigne les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ces groupes ont leurs propres histoires, langues, pratiques culturelles et croyances spirituelles.

Au Nouveau-Brunswick, il y a 15 communautés des Premières Nations : neuf communautés Mi'gmaq et six communautés Wolastoqey. Ces communautés englobent 32 réserves réparties dans toute la province. Chaque communauté est dirigée par un chef et un conseil élus. Le processus de sélection des chefs et des conseillers varie :

- la plupart des communautés du Nouveau-Brunswick appliquent la *Loi sur les élections au sein des Premières Nations*, avec un mandat de quatre ans;
- deux communautés fonctionnent en vertu de la *Loi sur les Indiens*, avec un mandat de deux ans;
- deux autres utilisent des systèmes électoraux personnalisés, avec un mandat de cinq ans.

La Nation Peskotomuhkati (Passamaquoddy), située dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, n'est actuellement pas reconnue comme une Première Nation en vertu de la *Loi sur les Indiens*. En 2017, le gouvernement fédéral a reçu une demande de la Nation Peskotomuhkati à Skutik. Les discussions concernant leur reconnaissance et leurs droits restent de compétence fédérale.

Au 31 décembre 2024, le Système d'inscription des Indiens du gouvernement fédéral comptait 17 723¹ personnes des Premières Nations vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves au Nouveau-Brunswick (voir le tableau 2). Cependant, les données du recensement de 2021 estiment que la province compte 33 295² personnes qui s'identifient comme Autochtones (voir le tableau 5).

En 2024, la population du Nouveau-Brunswick était de 857 381 résidents³. Parmi eux, les Premières Nations représentaient 2 %. Bien que ce chiffre puisse paraître faible, la population des Premières Nations croît rapidement. Entre 2016 et 2021, la population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick a augmenté de 7,2 %, alors que la croissance démographique globale de la province est de 3,8 % (voir le tableau 6).

Le recensement de 2021 a également mis en évidence le fait que la population autochtone est plus jeune que la population générale du Nouveau-Brunswick. L'âge médian des membres des Premières Nations était de 35 ans, contre 45 ans pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick⁴.

¹ **Source :** Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC, au 31 décembre 2024.

² **Source :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

³ **Source :** Statistique Canada, Estimations démographiques pour le Nouveau-Brunswick, 2024.

⁴ **Source :** Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages, 2021.

TABLEAU 1

POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DES PREMIÈRES NATIONS		
ANNÉE	POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ⁵	POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS
2024	857 381	17 723

Graphique 1

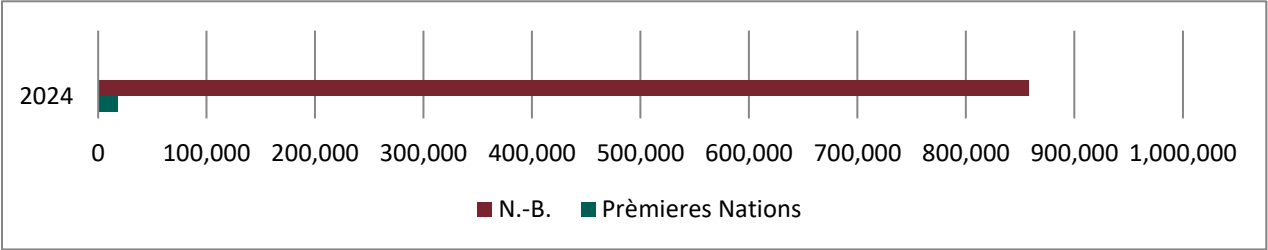


Tableau 2⁶

PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK	TOTAL	DANS LA RÉSERVE	HORS RÉSERVE
Bilijk (Kingsclear)	1 086	749	337
Buctouche Micmac (Tjipogtotjg)	129	81	48
Première Nation d'Eel River Bar (Ugpi'ganjig)	877	363	514
Première Nation d'Elsipogtog (Big Cove)	3 649	2 827	822
Première Nation d'Esgenoôpetitj (Burnt Church)	1 975	1 395	580
Fort Folly (Amlamgog)	140	33	107
Indian Island (Lno Minigog)	218	115	103
Première Nation Wolastoqey de Madawaska (Matawaskiye)	378	154	224
Nation Mi'kmaq de Metepenagiag (Red Bank)	719	455	264
Natoaganeg (Eel Ground)	1 121	598	523
Première Nation d'Oromocto (Welamakotuk)	904	356	548
Pabineau (Oinpegitjoig)	399	105	294
Saint Mary's (Sitansisk)	2 199	960	1 239
Tobique (Negotkuk)	2 707	1 647	1 060
Woodstock (Wotstak)	1 222	300	922

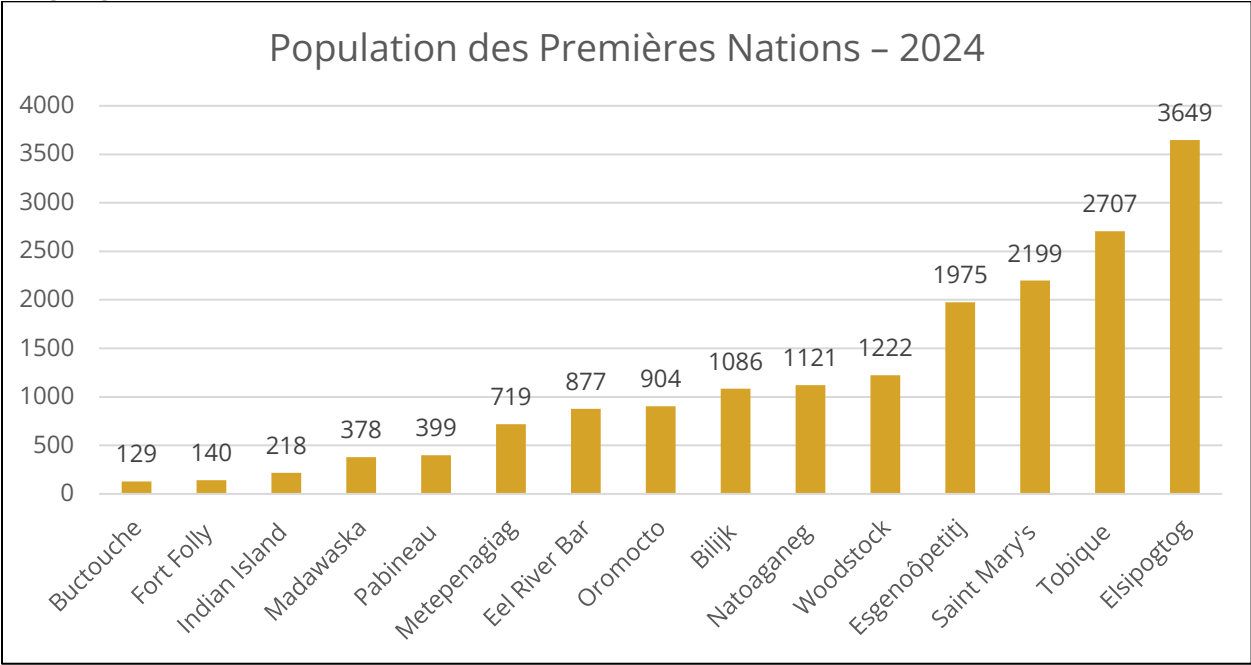
REMARQUE : Les données sur la population vivant dans la réserve de chaque Première Nation ne doivent pas être confondues avec la population réelle pour les raisons suivantes :

- 1) elles ne tiennent pas compte des résidents de la réserve qui ne sont pas inscrits;
- 2) elles ne tiennent pas compte des membres inscrits auprès d'autres bandes qui vivent dans la réserve.

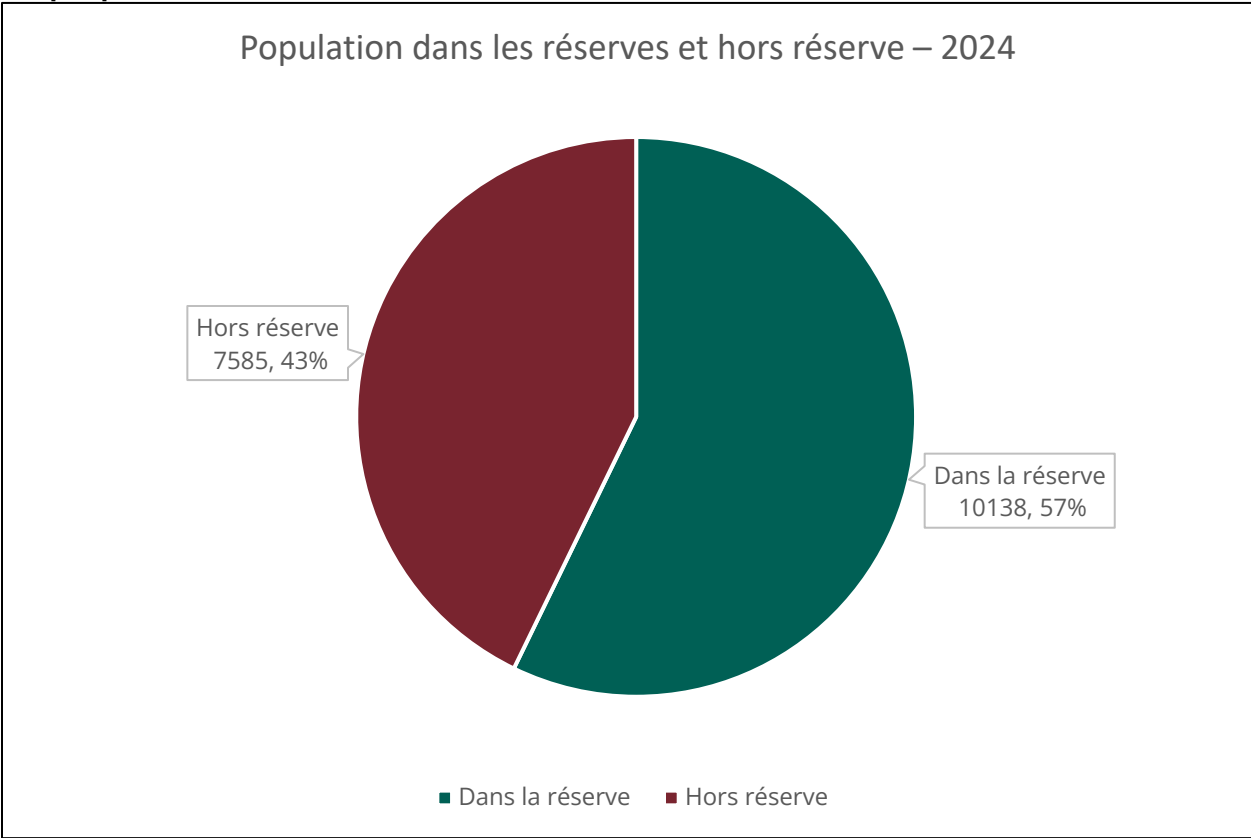
⁵ Source : Statistique Canada, Estimations démographiques pour le Nouveau-Brunswick, 2023.

⁶ Source : Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC, au 31 décembre 2023.

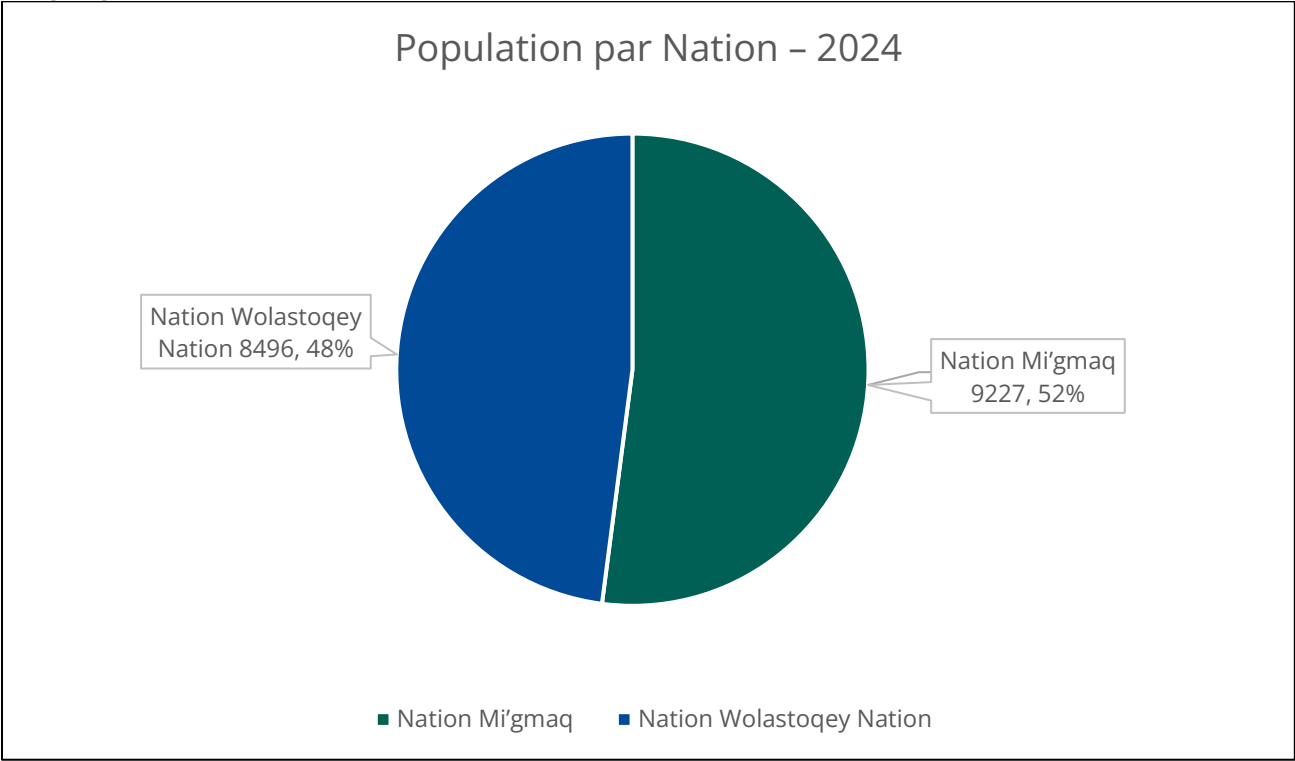
Graphique 2A



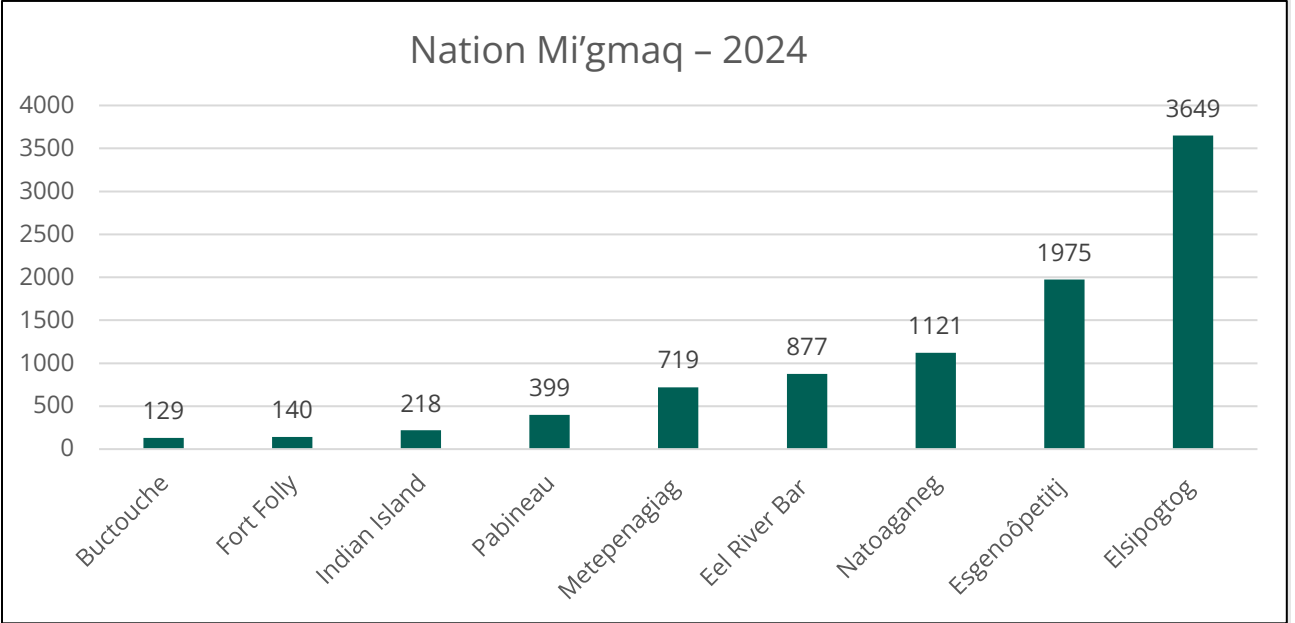
Graphique 2B

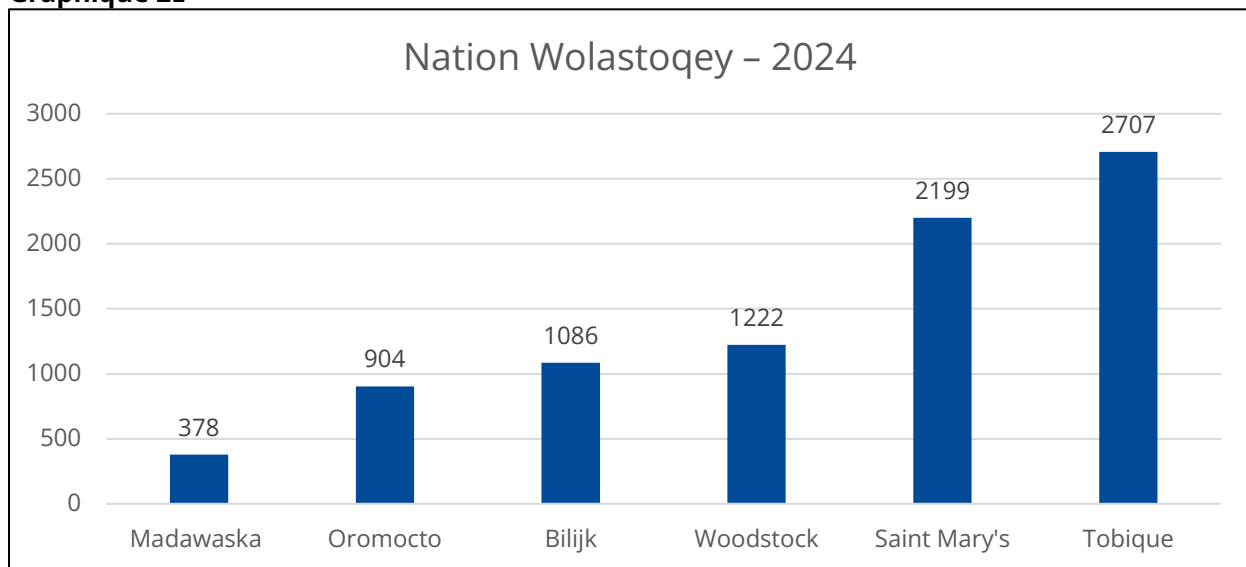


Graphique 2C



Graphique 2D



Graphique 2E**Tableau 3**

POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ⁷			
ANNÉE	TOTAL	DANS LA RÉSERVE	HORS RÉSERVE
2015	15 506	9 501	6 005
2016	15 830	9 644	6 186
2017	16 123	9 732	6 391
2018	16 246	9 781	6 465
2019	16 509	9 889	6 620
2020	16 662	9 922	6 740
2021	16 985	9 968	7 017
2022	17 270	10 014	7 256
2023	17 510	10 098	7 412
2024	17 723	10 138	7 585

⁷ **Source** : Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC.

Graphique 3

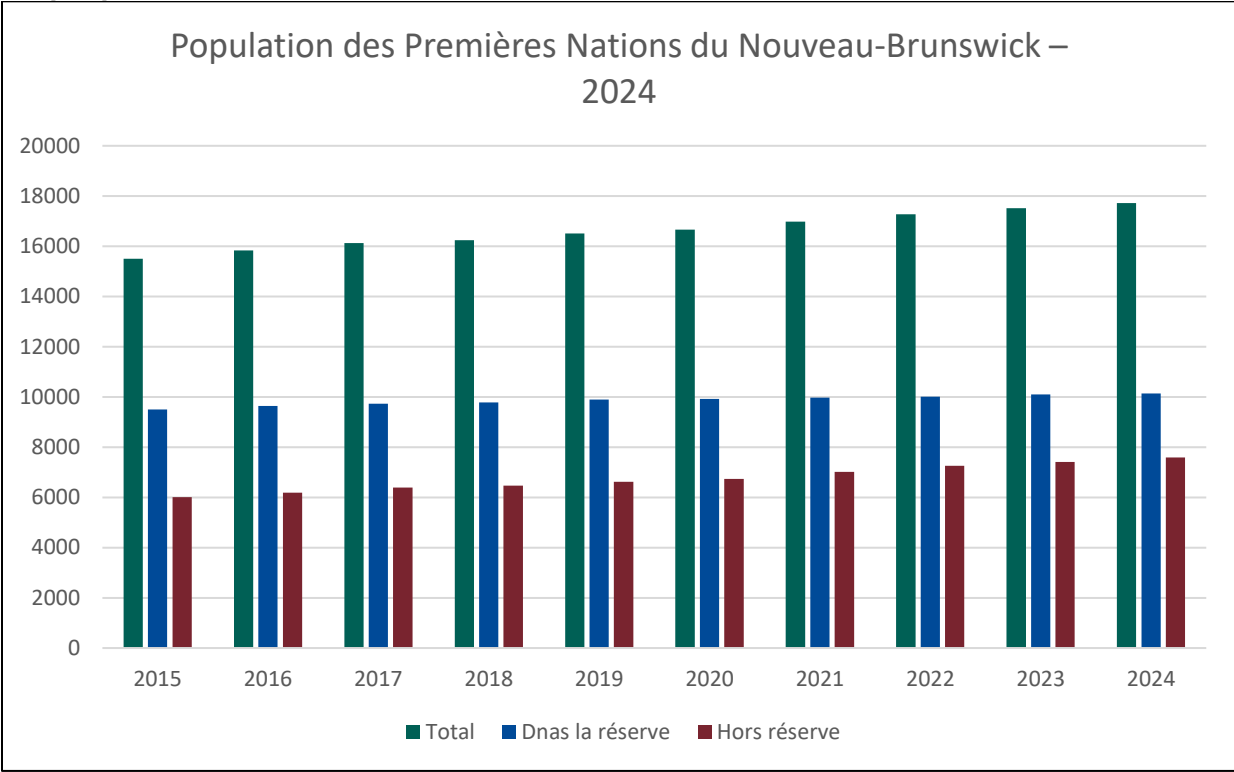


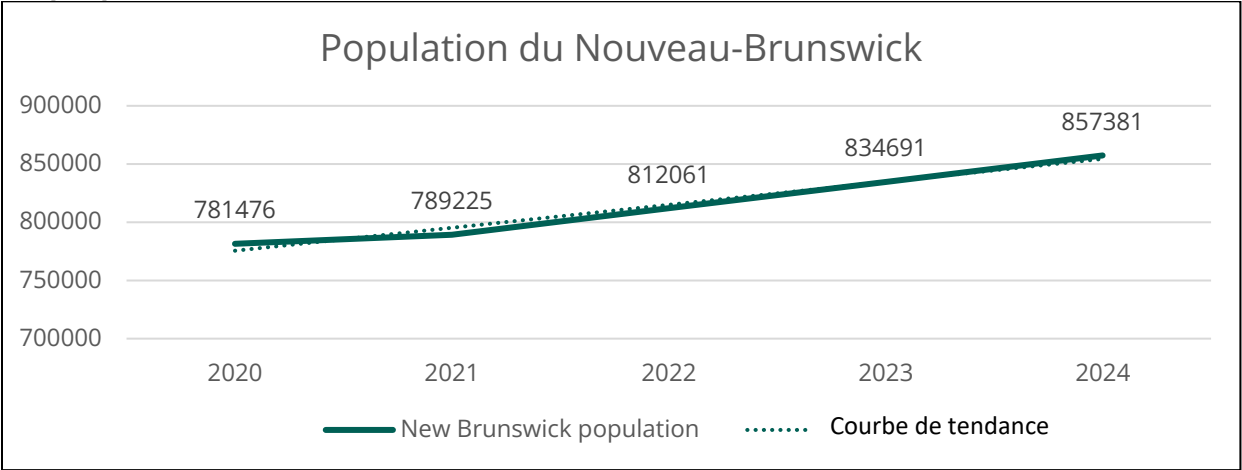
TABLEAU 4

POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DES PREMIÈRES NATIONS		
ANNÉE	POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ⁸	POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ⁹
2020	781 476	16 662
2021	789 225	16 985
2022	812 061	17 270
2023	834 691	17 510
2024	857 381	17 723

⁸ Source : Statistique Canada, tableau 17-10-0009-01, estimations de la population, trimestrielles.

⁹ Source : Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC.

Graphique 4A



Graphique 4B

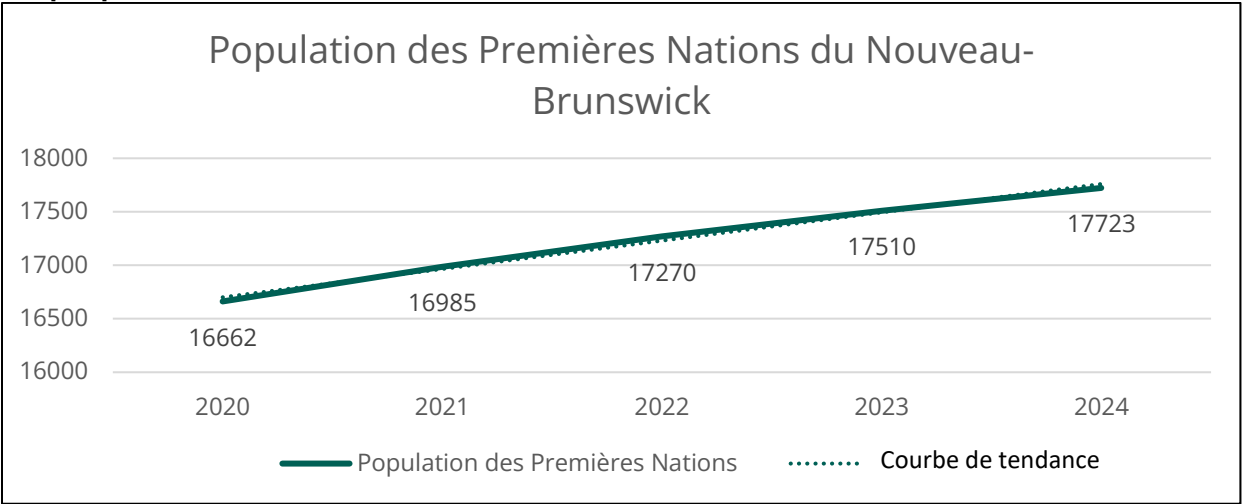
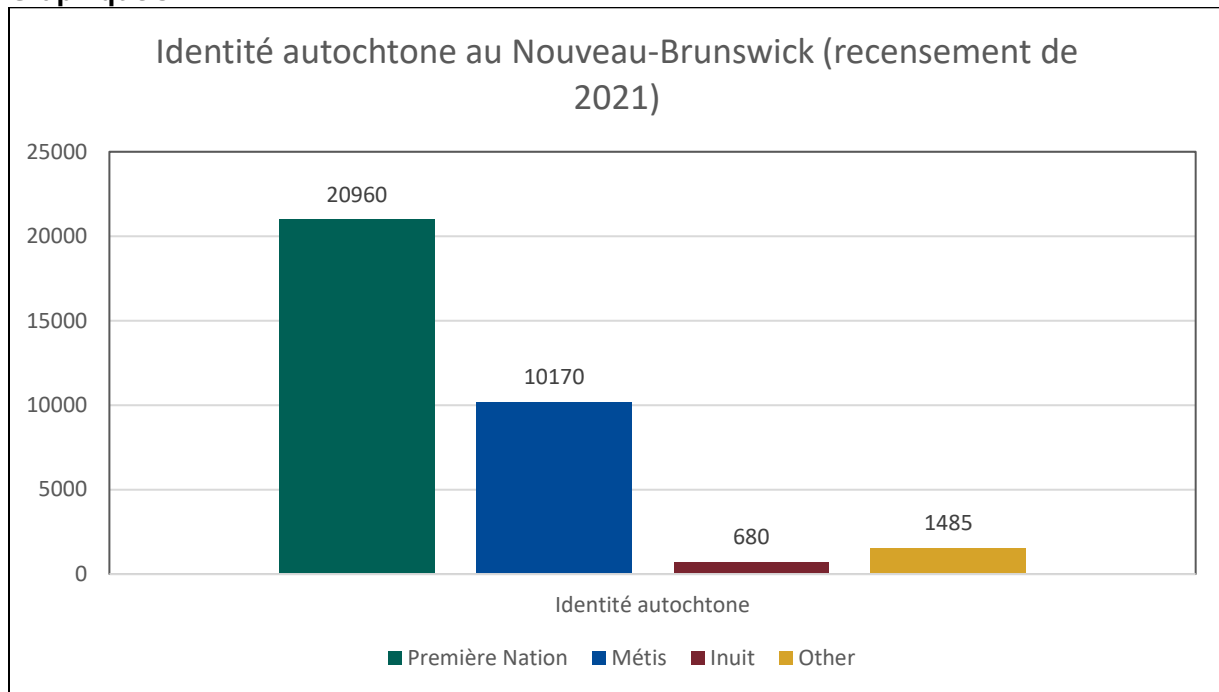


Tableau 5

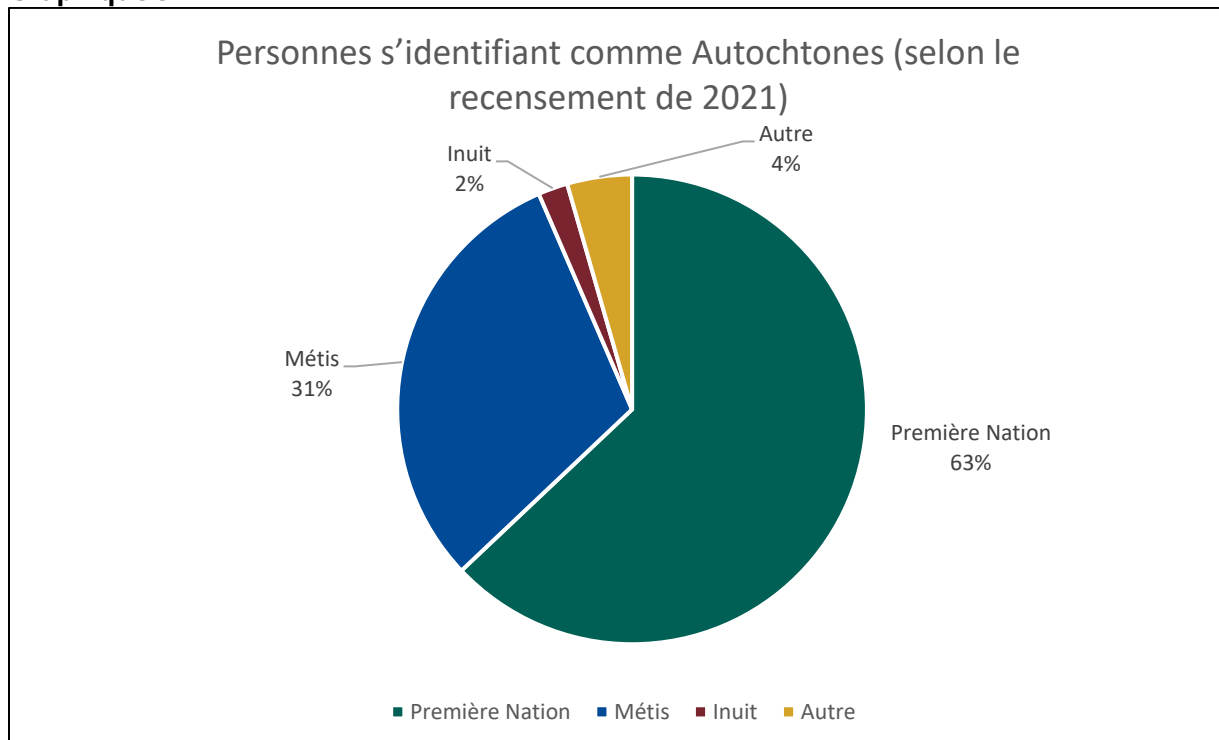
AUTOCHTONES (IDENTITÉ AUTOCHTONE) AU NOUVEAU-BRUNSWICK			
ANNÉE	IDENTITÉ AUTOCHTONE ¹⁰	POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK	POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK
2021	33 295	16 985	747 101

¹⁰ Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Graphique 5A¹¹



Graphique 5B¹²



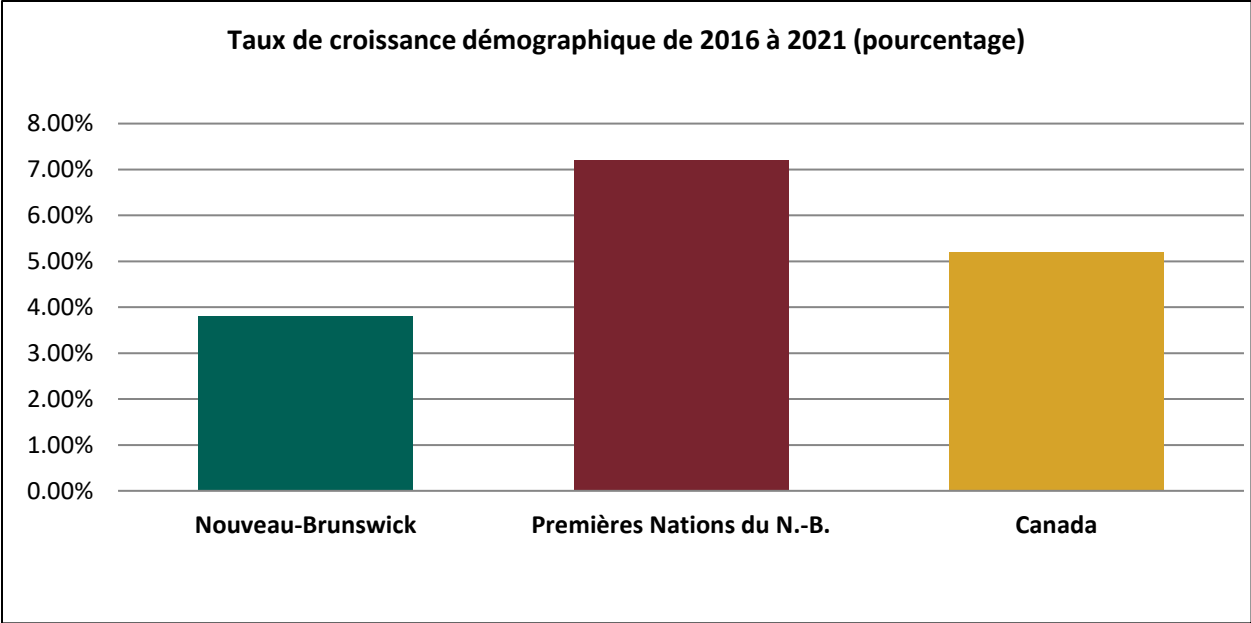
¹¹ Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

¹² Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Tableau 6

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ¹³			
ANNÉE	POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK	POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK	POPULATION DU CANADA
2016	747 101	15 830	35 151 728
2021	812 061	17 270	36 991 981
Taux de croissance démographique	3,8 %	7,2 %	5,2 %

Graphique 6



¹³ Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.